

Manitoba

Floodway Expansion Authority



155, rue Carlton, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Téléphone : (204) 945-4900
Télécopieur : (204) 948-2462

Communiqué

Le 6 août 2004

Pour publication immédiate

DÉPÔT DE L'Énoncé des incidences environnementales POUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Selon le président-directeur général de la Manitoba Floodway Expansion Authority,
les consultations publiques ont entraîné d'importantes améliorations au projet
du canal de dérivation

Winnipeg (Manitoba) – Le président-directeur général de la Manitoba Floodway Expansion Authority (MFEA), M. Ernie Gilroy, a annoncé que des améliorations importantes au projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge ont été mises en relief dans l'Énoncé des incidences environnementales (EIE) du projet, lequel a été déposé auprès de Conservation Manitoba en vertu de la *Loi sur l'environnement*.

« Depuis janvier, la MFEA et nos experts-conseils en environnement ont écouté les préoccupations de la population régionale concernant le projet d'élargissement du canal de dérivation, a affirmé M. Gilroy. Je suis heureux d'annoncer que notre processus de consultations publiques a entraîné des améliorations importantes au projet, notamment en ce qui a trait à la protection de l'eau souterraine, aux structures de drainage des terres, à l'infrastructure de transport et aux exigences en matière d'acquisition foncière. Ces améliorations ont renforcé notre EIE et ont contribué à faire de ce projet un modèle de développement durable. »

M. Gilroy a fait remarquer que **l'Énoncé des incidences environnementales conclut que le projet, à la suite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation présentées dans le EIE, ne devrait pas causer d'effets néfastes importants sur les milieux biophysique et socio-économique.**

Après l'inondation de 1997, la Commission mixte internationale est arrivée à la conclusion qu'il existe un important risque qu'une inondation d'une plus grande ampleur que celle de 1997 ait lieu à Winnipeg. La Commission conclut également que les dommages causés à la ville de Winnipeg par une telle catastrophe ayant une période de récurrence de 700 ans coûteraient plus de 10 milliards de dollars. M. Gilroy fait aussi remarquer qu'en plus des répercussions économiques, une inondation d'une envergure supérieure à celle de 1997 entraînerait probablement des dommages sociaux et environnementaux importants. Selon l'EIE, on estime que dans le cas d'une inondation à récurrence de 700 ans, 450 000 résidents risqueraient d'être inondés si le canal de dérivation n'est pas élargi.

.../2

Dans le cadre du processus d'approbation environnementale, la MFEA et le groupe d'étude sur l'Évaluation environnementale ont élaboré un processus de consultations publiques et un plan de participation du public pour l'Évaluation des incidences environnementales de l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Le plan de participation du public a pour but de fournir très tôt et continuellement des possibilités intéressantes pour favoriser la participation de la population.

Le processus comprenait la consultation de conseils municipaux, de groupes de résidents locaux, de communautés autochtones concernées, d'organisations non gouvernementales de l'environnement, de résidents des municipalités rurales de Morris, Macdonald, Ritchot, Taché, Springfield, St. Clements, East St. Paul, St. Andrews et West St. Paul et de résidents des villes de Niverville, Morris, Selkirk et Winnipeg. Ce processus de consultation a commencé en janvier 2004 et, jusqu'à maintenant, a consisté en trois séries distinctes de consultations qui ont pris fin avant le dépôt de l'EIE. Une quatrième série de consultations publiques est prévue pour l'automne.

Le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge comporte un élargissement majeur du système actuel de protection contre les inondations, lequel comprend le canal de dérivation, les ponts, les structures de contrôle de l'entrée et de la sortie, les services publics, d'autres services offerts et la digue ouest, et ce, afin de faire dévier les eaux de crues autour de la ville de Winnipeg. Grâce à l'augmentation de la capacité du canal de dérivation, ce projet permettra de dévier une plus grande quantité d'eau autour de Winnipeg durant des inondations majeures. Il améliorera grandement le niveau de protection de la ville de Winnipeg contre des inondations catastrophiques d'envergure largement supérieure à celle de 1997 (qui se produisent environ tous les 100 ans), et assure à la ville de Winnipeg un bon niveau de sécurité contre les inondations à récurrence de 700 ans.

« En 1997, les eaux de crues ont failli dépasser la capacité du canal de dérivation de la rivière Rouge durant L'inondation du siècle, a indiqué M. Gilroy. Ce projet d'élargissement accroîtra la capacité de l'actuel canal de dérivation, la protection des résidents de la vallée de la rivière Rouge et de Winnipeg contre les inondations et la protection de la ville Winnipeg contre les inondations à récurrence de 700 ans. »

Le canal de dérivation actuel a été construit entre 1962 et 1968, au coût de 63 millions de dollars. Depuis son achèvement, il a épargné à la population manitobaine plus de 8 milliards de dollars de pertes causées par des inondations.

.../3

L'EIE a été déposé auprès de Conservation Manitoba en vertu de la *Loi sur l'environnement* et est actuellement étudié par des organismes de réglementation provincial et fédéral et le public. On peut également consulter l'EIE à :

www.gov.mb.ca/conservation/envapprovals/registries/redriverfloodway/index.html (en anglais seulement) ou dans les registres publics aux lieux suivants :

- Bibliothèque de l'Environnement et de la Conservation, rez-de-chaussée, 123, rue Main, Winnipeg;
- St. James-Assiniboia Public Library, 1919, avenue Portage, Winnipeg;
- Bibliothèque de l'Assemblée législative, 200, rue Vaughan, Winnipeg;
- Réseau écologique du Manitoba inc., 70, rue Albert, 2^e étage, Winnipeg;
- Bibliothèque régionale de Selkirk et de St. Andrews, 303, rue Main, Selkirk;
- Jake Epp Public Library, 255, rue Elmdale, Steinbach.

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha,
Manitoba Floodway Expansion Authority
(204) 945-4178, (204) 945-4900 ou 1 866 356-6355

Renseignements généraux

Les améliorations au projet qui proviennent directement des commentaires reçus dans le cadre du processus de consultations publiques comprennent :

- **Protection des approvisionnements en eau souterraine :** En réponse aux préoccupations du public relativement à la protection des approvisionnements en eau souterraine, la profondeur maximale des travaux d'approfondissement du canal de dérivation est passée de deux mètres (six pieds) à 0,6 mètre (deux pieds) dans certains tronçons du canal, sous réserve du plan de conception final.
- **Fonds d'atténuation des effets environnementaux :** La MFEA créera un fond d'atténuation des effets environnementaux pour examiner les effets environnementaux potentiels et imprévus liés au projet.
- **Améliorations au système de drainage :** En réponse aux préoccupations des producteurs agricoles locaux, des améliorations ont été apportées à la conception des entrées de surface qui sont en voie d'être remplacées, pour permettre le débit accru des eaux et l'agrandissement futur du système de drainage local.
- **Améliorations des ponts routiers :** Six ponts routiers qui enjambent le canal de dérivation seront complètement remplacés par des structures améliorées aux endroits suivants :
 - Chemin St. Mary's, RPS n° 200
 - RPGC n° 59 sud
 - Route transcanadienne est
 - RPGC n° 15
 - RPGC n° 59 nord
 - RPGC n° 44
- **Route n° 15 :** En réponse aux préoccupations en matière de sécurité soulevées par des résidents de la municipalité rurale de Springfield, la MFEA planifie l'aménagement d'un passage à quatre voies sur le pont situé sur la route n° 15, en prévision des flux de circulation. En plus, la MFEA travaille en collaboration avec Transports et Services gouvernementaux Manitoba pour déterminer s'il est possible d'élargir la route n° 15 afin qu'elle permette des flux accrus de circulation.
- **Acquisition foncière :** En réponse aux préoccupations soulevées par les municipalités locales, les exigences en matière d'acquisition foncière en vue d'y évacuer un volume de matériaux excavés provenant du canal de dérivation sont passées de plus de 1 000 acres à un maximum de 500 acres et ce nombre pourrait être réduit davantage, sous réserve du plan de conception final.
- **Possibilités récréatives :** Dans le cadre du processus de planification du projet, la MFEA mènera des discussions avec les municipalités concernant la création proposée de possibilités récréatives liées à l'élargissement du canal de dérivation qui seraient mises en œuvre dans leur région.

- **Springhill Ski Facility :** Le calendrier des travaux sera rétabli de sorte que la station hivernale Springhill Ski Facility n'aura pas à déplacer ou fermer ses installations pendant l'élargissement du canal de dérivation ou son fonctionnement.
- **Réutilisation de la terre excavée :** La MFEA entreprendra un processus visant à faciliter l'accès à la terre excavée provenant du canal de dérivation.
- **Participation au processus de conception :** En réponse aux préoccupations soulevées à l'échelle locale, la MFEA travaillent en collaboration avec des municipalités et des résidents pour élaborer des plans détaillés visant à relever la digue ouest et déterminer la meilleure façon d'aménager les ouvrages de drainage du canal de dérivation dans la municipalité rurale de Taché et dans le district de conservation du ruisseau Cooks.